

Département de la Manche
Arrondissement de Saint-Lô
Canton de Pont-Hébert

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
12 juin 2023
Date d'Affichage
26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Était absent excusé et représenté : M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE

Était absent excusé : M. Benoît LAVARDE

Mme Floriane VISART DE BOCARMÉ remplit les fonctions de secrétaire.

DÉLIBÉRATION 2023 - N°06/03 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire demande à ce que les subventions soient votées par ligne. En effet, Madame Anne-Marie RABEC étant membre de bureau dans l'association « cheveux blancs » et Monsieur Serge ANFRAY étant membre de bureau dans l'association « Vélo Club de l'Elle ».

Les subventions versées pour l'année 2023 aux associations sont ainsi votées à l'unanimité :

Subventions imputées à l'article 65748 du budget communal

- Club Créatif	130.00 €
- Club de l'Amitié	250.00 €
- Association des Anciens Combattants de St Clair sur l'Elle	300.00 €
- Cheveux blancs	2 000.00 €
- Vélo Club de l'Elle	130.00 €
- EOLE	350.00 €
- Les sœurs PauMé	300.00 €

Total : 3 460.00 €

La subvention accordée à l'association EOLE se décompose comme suit :

- 350 € maximum sur justificatif correspondant au repas des signaleurs, coureurs, bénévoles du relais pédestre de l'Elle à raison de 10 € par repas

Madame le Maire indique qu'EOLE, anime une journée 'ramassage des déchets' sur

l'une des 4 communes du groupe scolaire 'Coccin'Elle'. L'association a acheté des pinces pour ramasser les déchets pour un montant de 102.50 €. Elle demande une subvention suite à l'achat de ces pinces. Le bilan financier, n'ayant pas été joint à la demande de subvention, le conseil municipal reporte la décision d'octroi de la subvention demandée.

Pour l'association Les sœurs PauMé, la commission propose de ne pas attribuer une participation financière directe, car il n'y a pas de répercutions pour la commune. Elle propose d'aider l'association sur l'organisation d'une animation sur la commune afin qu'elle puisse récolter des fonds, à hauteur de 300 € maximum sur justificatif.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Floriane VISART DE BOCARMÉ	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 